

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **24 juin 2013**

Délibération n° 2013-4022

commission principale : proximité et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Jonage - Meyzieu - Vaulx en Velin - Décines Charpieu - Rillieux la Pape

objet : Participation à 5 expertises pour la restauration du canal de Miribel, brèches et îlons avec le Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du grand parc de Miribel-Jonage (SYMALIM) - Autorisation de signer l'avenant n° 1 à la convention

service : Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Quiniou

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 14 juin 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 26 juin 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Laurent, M. Vesco, Mme Frih, MM. Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Martinez, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Plazzi), MM. Buna (pouvoir à M. Charles), Charrier (pouvoir à Mme Besson), Crédoz (pouvoir à M. Darne J.), Mme Peytavin (pouvoir à M. Claisse), MM. Rivalta (pouvoir à M. Longueval), Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Mmes Bailly-Maitre (pouvoir à M. Jacquet), Chevassus-Masia (pouvoir à Mme Yéréman), M. Fleury (pouvoir à M. Bousson), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Nissanian), MM. Lyonnet (pouvoir à M. Vergiat), Millet (pouvoir à M. Lévêque), Mme Rabatel (pouvoir à M. Kimelfeld), M. Thévenot (pouvoir à M. Petit), Mme Tifra (pouvoir à M. Martinez), MM. Touleron (pouvoir à M. Fournel), Turcas (pouvoir à M. Buffet).

Absents non excusés : M. Barge, Mmes Bab-Hamed, Palleja, M. Thivillier.

Conseil de communauté du 24 juin 2013**Délibération n° 2013-4022**

commission principale : proximité et environnement

commune (s) : Jonage - Meyzieu - Vaulx en Velin - Décines Charpieu - Rillieux la Pape

objet : **Participation à 5 expertises pour la restauration du canal de Miribel, brèches et îlons avec le Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du grand parc de Miribel-Jonage (SYMALIM) - Autorisation de signer l'avenant n° 1 à la convention**

service : Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 juin 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'île de Miribel-Jonage a pour vocations majeures l'alimentation en eau potable des grands lyonnais, la rétention des inondations, la biodiversité et l'accueil du public, directement liés à la qualité et la quantité d'eau disponible sur l'île.

Aussi, depuis 2010, les acteurs du territoire (la Communauté urbaine de Lyon, le Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du grand parc de Miribel-Jonage -SYMALIM- mais aussi l'Etat, Voies navigables de France -VNF-, Electricité de France -EDF- et l'Agence de l'eau Rhône-méditerranée et Corse) visent à élaborer ensemble un programme de restauration hydraulique et écologique du Rhône.

Un comité de pilotage co-présidé par le SYMALIM et la Communauté urbaine et composé du Syndicat intercommunal du canal de Jonage et des Départements de l'Ain et du Rhône a été mis en place afin de procéder aux arbitrages nécessaires à la définition des objectifs et du contenu du programme de restauration hydraulique et écologique.

Le comité de pilotage est élargi, en tant que de besoin, aux partenaires financiers et institutionnels que sont la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), à VNF, à l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse, à la Région Rhône-Alpes et à EDF.

L'élaboration du programme de restauration, piloté par le SYMALIM, s'appuie sur la réalisation des 5 expertises :

- expérimentation de la réalimentation de la île de Jonage,
- amélioration de la gestion des crues et du transit sédimentaire,
- analyse de la stabilité des berges du canal de Miribel,
- amélioration du potentiel écologique,
- modélisations et impacts des configurations d'aménagement sur l'alimentation en eau potable.

Ce travail fait l'objet depuis 2012 d'une convention entre le SYMALIM et la Communauté urbaine, et fixe la participation financière de la Communauté urbaine à hauteur de 10 % du montant de l'ensemble des expertises, dont le montant est estimé à 330 000 € HT.

La durée estimée pour la réalisation de ces expertises a été sous-estimée : d'une part, l'instruction du dossier de demande d'autorisation pour la remise en eau de la île de Jonage remis en mai 2012 étant au minimum de 8 mois, les travaux ne peuvent se faire que fin 2013. D'autre part, certaines expertises ont nécessité plusieurs mois supplémentaires pour leur finalisation tandis que la dernière sera bientôt lancée.

Il est ainsi demandé que la convention passée entre le SYMALIM et la Communauté urbaine soit prolongée jusqu'en juin 2014 par avenant ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve l'avenant n° 1 à la convention relative à la participation à 5 expertises pour la restauration du canal de Miribel, brèches et îlons avec le Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du grand parc de Miribel-Jonage (SYMALIM) en vue de la prolongation du délai de réalisation des expertises jusqu'en juin 2014.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 26 juin 2013.